

DEC 24/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 novembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 novembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 24/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 15287



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 3 novembre 2020
(OR. en)**

12483/20

FIN 809

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Destinataire:	Mme Bettina HAGEDORN, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 24/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 24/2020.

p.j.: DEC 24/2020



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 03/11/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 17, 18, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 24/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1703 Santé publique

ARTICLE - 17 03 01 Troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020)	CE	-17 800 000,00
	CP	-23 235 000,00
ARTICLE - 17 03 10 Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	CE	-1 700 000,00
	CP	-1 700 000,00
ARTICLE - 17 03 11 Autorité européenne de sécurité des aliments	CE	-4 998 000,00
	CP	-4 998 000,00
POSTE - 17 03 12 01 Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments	CE	-1 147 000,00
	CP	-1 147 000,00
POSTE - 17 03 12 02 Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	CE	-5 000 000,00
	CP	-5 000 000,00

DU CHAPITRE - 1802 Sécurité intérieure

ARTICLE - 18 02 03 Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	CE	-69 875 816,00
	CP	-69 875 816,00
ARTICLE - 18 02 05 Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	CE	-750 000,00
	CP	-750 000,00

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	-1 003 000,00
	CP	-1 003 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1704 Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire

ARTICLE - 17 04 04 Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale	CP	12 560 000,00
--	----	---------------

AU CHAPITRE - 1803 Asile et migration

POSTE - 18 03 01 01 Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	CE	102 273 816,00
	CP	95 148 816,00

Dans le présent virement, il est proposé de renforcer le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) de 102,3 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 95,1 millions d'EUR en crédits de paiement. En outre, il est proposé de renforcer le Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale de 12,6 millions d'EUR en crédits de paiement.

Les crédits correspondants sont mis à disposition par le troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020), le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'Agence européenne des médicaments, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA).

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

17 03 01 - Troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020)

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	63 624 000,00	58 100 000,00
2 Virements	27 579 800,00	23 680 164,84
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	91 203 800,00	81 780 164,84
4 Crédits déjà utilisés	46 404 078,35	31 625 715,28
5 Crédits disponibles (3-4)	44 799 721,65	50 154 449,56
6 Prélèvement proposé	17 800 000,00	23 235 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	26 999 721,65	26 919 449,56
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	27,98 %	39,99 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	50 659,14	65 433,50
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire a été renforcée début avril par un virement autonome à partir du chapitre 17 04 — Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire, afin de financer des mesures urgentes liées à la COVID-19 à un moment où l'instrument d'aide d'urgence (ESI) n'était pas encore opérationnel. Ces mesures ont en fin de compte été financées au titre de l'instrument d'aide d'urgence dès que celui-ci est devenu opérationnel. Par conséquent, un montant de 17,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 23,2 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition.

I.2

a) Intitulé de la ligne

17 03 10 - Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	60 821 653,00	60 821 653,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	60 821 653,00	60 821 653,00
4 Crédits déjà utilisés	59 121 653,00	34 645 521,38
5 Crédits disponibles (3-4)	1 700 000,00	26 176 131,62
6 Prélèvement proposé	1 700 000,00	1 700 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	24 476 131,62
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,80 %	2,80 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	1 879 347,62	1 879 347,62
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de la pandémie de COVID-19, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies a affecté la majeure partie des experts à la réaction face à la COVID-19, en plus du personnel supplémentaire financé à cette fin par le renforcement résultant du budget rectificatif n° 1. En conséquence, la plupart des travaux techniques prévus, ne se rapportant pas à la COVID-19, n'ont pas pu être poursuivis. En outre, les homologues au niveau des États membres étaient engagés de façon similaire sur le plan national, de sorte qu'ils n'étaient pas disponibles pour des travaux collaboratifs planifiés qui consommeraient normalement des ressources. Par conséquent, un montant de 1,7 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement peut être mis à disposition.

I.3

a) Intitulé de la ligne

17 03 11 - Autorité européenne de sécurité des aliments

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	105 016 536,00	100 970 549,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	105 016 536,00	100 970 549,00
4 Crédits déjà utilisés	100 018 536,00	73 124 145,73
5 Crédits disponibles (3-4)	4 998 000,00	27 846 403,27
6 Prélèvement proposé	4 998 000,00	4 998 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	22 848 403,27
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	4,76 %	4,95 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	442 464,27	442 464,27
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions physiques, les missions et les événements, et les frais de déplacement y afférents, ont été annulés, de même que des financements de faible valeur pour les communications sur les risques et les systèmes informatiques opérationnels. Par conséquent, la contribution de l'UE à l'Autorité européenne de sécurité des aliments peut être réduite de 5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement.

I.4

a) Intitulé de la ligne

17 03 12 01 - Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	34 285 000,00	34 285 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	34 285 000,00	34 285 000,00
4 Crédits déjà utilisés	33 138 000,00	28 138 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 147 000,00	6 147 000,00
6 Prélèvement proposé	1 147 000,00	1 147 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	5 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,35 %	3,35 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	13 802 754,48	13 802 754,48
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions physiques et, en particulier, les remboursements correspondants aux experts ont été annulés. Par conséquent, la contribution de l'UE à l'Agence européenne des médicaments peut être réduite de 1,1 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement.

I.5

a) Intitulé de la ligne

17 03 12 02 - Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 715 000,00	15 715 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	15 715 000,00	15 715 000,00
4 Crédits déjà utilisés	10 715 000,00	5 362 527,00
5 Crédits disponibles (3-4)	5 000 000,00	10 352 473,00
6 Prélèvement proposé	5 000 000,00	5 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	5 352 473,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	31,82 %	31,82 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de la baisse du nombre de demandes relatives aux médicaments orphelins en 2020, la contribution spéciale de l'UE en faveur des médicaments orphelins à l'Agence européenne des médicaments (EMA) peut être réduite de 5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement.

I.6

a) Intitulé de la ligne

18 02 03 - Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	421 821 029,00	421 821 029,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	421 821 029,00	421 821 029,00
4 Crédits déjà utilisés	351 945 212,47	183 660 987,47
5 Crédits disponibles (3-4)	69 875 816,53	238 160 041,53
6 Prélèvement proposé	69 875 816,00	69 875 816,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,53	168 284 225,53
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	16,57 %	16,57 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	16 339 012,53	16 339 012,53
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Le budget de Frontex peut être réduit de 69,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement, principalement en raison de la situation complexe et changeante liée à la pandémie, qui a incité l'Agence à réduire ses activités dans le domaine des retours, des opérations conjointes et de la mise en place du contingent permanent. Par ailleurs, de nombreuses activités, notamment des formations, des réunions et des recrutements, ont été menées à distance, de sorte que leur coût a été moins élevé que si elles avaient été organisées en présentiel.

I.7

a) Intitulé de la ligne

18 02 05 - Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 084 425,00	10 084 425,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	10 084 425,00	10 084 425,00
4 Crédits déjà utilisés	9 334 425,00	7 489 770,98
5 Crédits disponibles (3-4)	750 000,00	2 594 654,02
6 Prélèvement proposé	750 000,00	750 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00	1 844 654,02
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	7,44 %	7,44 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	339 479,02	339 479,02
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Les activités du CEPOL ont été affectées par la pandémie, ce qui a entraîné une sous-exécution du budget des formations internes en raison de l'annulation de cours et de séminaires. Par conséquent, le programme d'échange du CEPOL ne peut pas être mis en œuvre comme prévu pour 2020 et un montant de 0,8 million d'EUR peut être mis à disposition.

I.8

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	68 846 000,00	65 303 000,00
2 Virements	-7 840 000,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	61 006 000,00	65 303 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	61 006 000,00	65 303 000,00
6 Prélèvement proposé	1 003 000,00	1 003 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	60 003 000,00	64 300 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,46 %	1,54 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve de 1 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement se rapportant à eu-LISA est annulée à la suite de la non-adoption des deux bases légales sous-jacentes: celle concernant la base de données dactyloscopiques européenne en matière d'asile (Eurodac) et le règlement établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte du règlement de Dublin).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

17 04 04 - Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 000 000,00
2 Virements	23 125 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	43 125 000,00
4 Crédits déjà utilisés	7 330 053,80
5 Crédits disponibles (3-4)	35 794 946,20
6. Renforcement demandé	12 560 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	48 354 946,20
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	62,80 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	439 147,46
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	49,50
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	99,99 %

d) Justification détaillée du renforcement

Un renforcement de 12,6 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire au Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale afin de couvrir des paiements liés à plusieurs cas de peste porcine africaine dans les États membres.

II.2

a) Intitulé de la ligne

18 03 01 01 - Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	869 841 729,00	622 469 782,00
2 Virements	19 749 513,87	94 934 407,36
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	889 591 242,87	717 404 189,36
4 Crédits déjà utilisés	855 435 478,87	647 837 587,89
5 Crédits disponibles (3-4)	34 155 764,00	69 566 601,47
6. Renforcement demandé	102 273 816,00	95 148 816,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	136 429 580,00	164 715 417,47
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	11,76 %	15,29 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	4 949 194,95	6 433 807,55
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

L'augmentation proposée de 102,3 millions d'EUR en crédits d'engagement pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) renforcera l'enveloppe destinée à l'aide d'urgence:

les besoins restent considérables à court terme, en particulier en Grèce, qui subit une pression en constante augmentation. Par conséquent, en cette période de transition entre l'actuel cadre financier pluriannuel et le prochain, il est essentiel de garantir le maintien de la capacité de réaction rapide au cas où la situation migratoire nécessiterait le déclenchement de l'aide d'urgence. Par ailleurs, si la prochaine génération de programmes n'est pas adoptée d'ici à janvier 2021, alors qu'une aide d'urgence sera nécessaire, il est capital de garantir une période de transition et d'éviter l'effondrement immédiat des mécanismes d'appui à l'aide d'urgence au cours du premier semestre de 2021.

Le renforcement proposé de 95,1 millions d'EUR en crédits de paiement pour le FAMI couvrira les préfinancements concernant les dossiers d'aide d'urgence, principalement pour la Grèce:

la passation de contrats avec la Grèce devrait s'accélérer au cours du dernier trimestre de 2020, ainsi que le décaissement des préfinancements correspondants. Des versements élevés de préfinancements sont attendus, notamment pour ESTIA 2020 (hébergement et aide financière en espèces pour les demandeurs d'asile et réfugiés), SMS 2020 (gestion de l'ensemble des sites d'hébergement de longue durée), les subventions destinées à la construction de centres d'accueil polyvalents à Leros, Samos et Kos, ainsi que pour la promotion de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en Grèce.